

## *Soldats et civils morts en 1914 - 1918*



# BURDINNE



# BODART Joseph

Naissance :	Burdinne, le 6 avril 1892								
Décès :	En captivité, le 8 avril 1918 au Lazarett Senne, des suites de tuberculose pulmonaire								
Père :	Bodart Louis Joseph								
Mère :	Thirionet Louise								
Adresse :	Lombiery, 208 (en 1902), actuel n°8								
Profession :									
Statut militaire :	Mort pour la Patrie. Capturé à Liège le 14 août 1914 et interné à Senne Gef. Lazarett (Lazarett-Senne = hôpital militaire de Senne, aux environs de Bielefeld en Allemagne)								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>26718</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Soldat</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>6<sup>e</sup> Cie Artillerie Forteresse de Liège</td> </tr> </table>	Classe		Matricule	26718	Grade	Soldat	Unité	6 <sup>e</sup> Cie Artillerie Forteresse de Liège
Classe									
Matricule	26718								
Grade	Soldat								
Unité	6 <sup>e</sup> Cie Artillerie Forteresse de Liège								
Distinctions honorifiques :									
Commentaires :	Inhumé au Waldfriedhof am Dorenkamp								



Plaque commémorative au cimetière de Burdinne

NOM : BCDART N° 6.

Prénoms : Joseph Liste N° 503/I

Grade : soldat Farde N°

Corps de troupe : Artillerie de Creteresse

Age (date et lieu de naissance) : à Dardenne le 12/4/1892

Date et lieu de l'internement : SENNE Gef. Lazarett

Blessure } Nature : Prendre le nom... AGENCE BELGE BRUXELLES

                  } Date et lieu : Décédé le 8/4/18 des suites de tuberculose pulmonaire, Inhumé au Waldfriedhof am Dorenkamp (Tombe avec inscription) Mr Henri BODART, à Bourdinne lez Huy prévenu par Kommandantur Senne. Acte décès transmis au Zentralnachweiseburo, Berlin. Objets délais sés transmis à la Generalkriegskasse, Berlin. Notification Friedrichsfeld (Res. Laz Herne).-

Capture (date et lieu) :

Libération (date et lieu) :

Mo. <sup>06</sup> date et lieu) :

# DELCOURT Nicolas

Naissance :	Burdinne, le 15 octobre 1889								
Décès :	Carentan (Manche), le 25 mars 1915 (décédé à l'hôpital - Tuberculose)								
Père :	Delcourt Louis Désiré								
Mère :	Mathy Marie Louise								
Adresse :	Burdinne, rue neuve, 150 (en 1894), ensuite Ougrée, rue de la sablonnière, n° 48								
Profession :									
Statut militaire :	Mort pour la Patrie								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>2300/21640</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Soldat 2<sup>e</sup> classe. Volontaire de carrière</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>Centre instruction artillerie auxiliaire - 14<sup>e</sup> Cie</td> </tr> </table>	Classe		Matricule	2300/21640	Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe. Volontaire de carrière	Unité	Centre instruction artillerie auxiliaire - 14 <sup>e</sup> Cie
Classe									
Matricule	2300/21640								
Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe. Volontaire de carrière								
Unité	Centre instruction artillerie auxiliaire - 14 <sup>e</sup> Cie								
Distinctions honorifiques :									
Commentaires :	Originnaire de Burdinne, mais ne figure pas sur le monument de la commune. Rapatrié au cimetière d'Ougrée le 23 février 1923								



Stèles commémoratives - Commune d'Ougrée



# GADISSEUR Joseph

Naissance :	Burdinne, le 9 juillet 1892								
Décès :	Oud-Stuivekenskerke, le 8 juin 1915								
Père :	Gadisseur Jean Damien (Alois)								
Mère :	Bodart Marie Louise								
Marié à									
Adresse :	Onu à Bierwart, 229 (en 1910). Actuelle rue de la Gare, n° 18								
Profession :									
Statut militaire :	Mort pour la Patrie								
Etats de service :	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Classe</td> <td>1912</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>192/56478/35483</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Soldat 2<sup>e</sup> classe</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>3<sup>e</sup> div. armée 12<sup>e</sup> de Ligne 1<sup>er</sup> Régiment chasseurs à pied</td> </tr> </table>	Classe	1912	Matricule	192/56478/35483	Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe	Unité	3 <sup>e</sup> div. armée 12 <sup>e</sup> de Ligne 1 <sup>er</sup> Régiment chasseurs à pied
Classe	1912								
Matricule	192/56478/35483								
Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe								
Unité	3 <sup>e</sup> div. armée 12 <sup>e</sup> de Ligne 1 <sup>er</sup> Régiment chasseurs à pied								
Distinctions honorifiques :	Croix de feu								
Commentaires :	Inhumé à La Panne - Tombe J 7 / FR 1660								







Vue du Cimetière militaire de La Panne

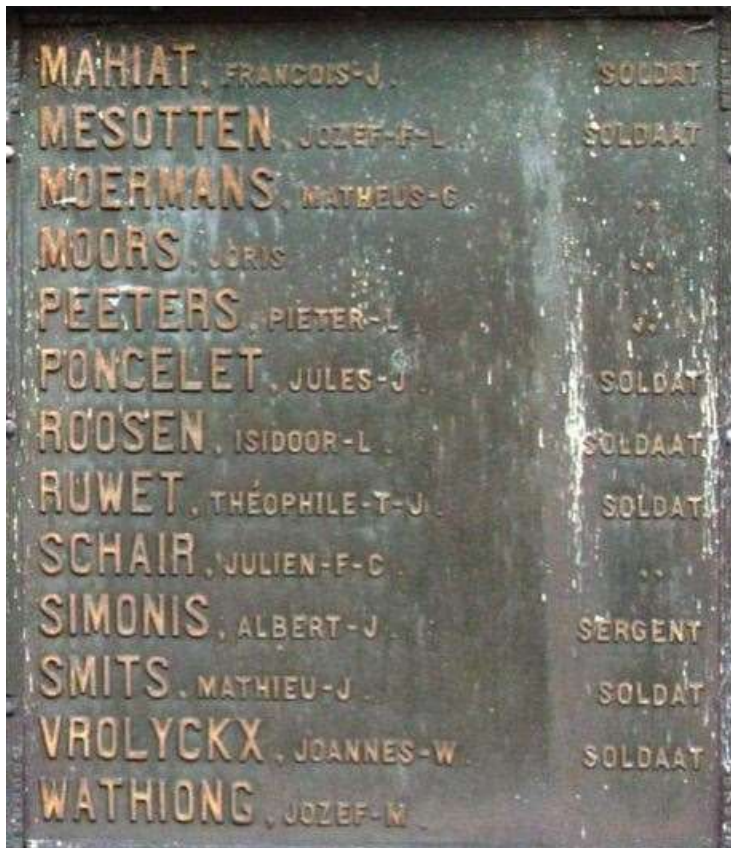
# LIGNON Auguste

Naissance :	Burdinne, le 13 novembre 1891								
Décès :	Kaaskerke, le 9 mai 1915								
Père :	Lignon Grégoire								
Mère :	Fourny Marie Rosalie								
Marié à									
Adresse :	Place à Huy, 19 (en 1867). Actuel rue de Huy (Disparu - dernière maison de la rue à côté n°35)								
Profession :									
Statut militaire :	Mort pour la Patrie								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1911</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>125/24517</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Adjudant</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>1<sup>er</sup> chasseur à pied</td> </tr> </table>	Classe	1911	Matricule	125/24517	Grade	Adjudant	Unité	1 <sup>er</sup> chasseur à pied
Classe	1911								
Matricule	125/24517								
Grade	Adjudant								
Unité	1 <sup>er</sup> chasseur à pied								
Distinctions honorifiques :	Croix de feu								
Commentaires :	Inhumé à La Panne. Cimetière militaire belge, tombe n° J-5								



# MAHIAT François

Naissance :	Burdinne, le 19 mars 1881								
Décès :	Bonnelles, le 5 août 1914								
Père :	Mahiat Louis								
Mère :	Bodart Marie Catherine								
Marié à	Gadisseur Victorine, le 13 janvier 1912 à Avin								
Adresse :	Onu à Bierwart, 236 (en 1910). Actuelle rue de la Gare, n° 11 Domicilié à Avin, rue du village, n° 75								
Profession :	Cultivateur								
Statut militaire :	Mort pour la Patrie Incorporé comme milicien le 5 juin 1901, n° 73 du tirage. Au service actif le 1 octobre 1901 A la réserve le 1 octobre 1909 Décédé au fort de Bonnelles le 5 ou 6 août 1914								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1901</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>114/19127</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Soldat 2<sup>e</sup> classe</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>14<sup>e</sup> de Ligne</td> </tr> </table>	Classe	1901	Matricule	114/19127	Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe	Unité	14 <sup>e</sup> de Ligne
Classe	1901								
Matricule	114/19127								
Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe								
Unité	14 <sup>e</sup> de Ligne								
Distinctions honorifiques :	Chevalier de l'ordre de Léopold II avec palme. Croix de guerre Croix de feu Médaille commémorative de la guerre 14-18 Médaille de la victoire								
Commentaires :	Inhumé à Ougrée								



Plaque commémorative 14<sup>e</sup> de Ligne (35 noms) - Cimetière d'Ougrée



Plaque commémorative - Commune d'Avin

BATAILLON (groupe)

114 N° 19767

FEUILLET MATRICULE ET DE PUNITIONS

DU REGISTRE MATRICULE

du nommé (1) *Mahiat François-Joseph*

<p><small>Statuts et signalement (Noms des père et mère, date et lieu de naissance, dernière résidence, signalement).</small></p> <p>Père <i>Louis-Joseph</i></p> <p>Mère <i>Bodart Marie-Catherine</i></p> <p>Né à <i>Burdinne</i></p> <p>Province d e <i>Liège</i></p> <p>Le <i>10 mars 1871</i></p> <p>Dernière résidence <i>Burdinne</i></p> <p>Province d e <i>Liège</i></p> <p>Taille d'un mètre <i>1.50</i> millimètres.</p> <p>Profession antérieure <i>Cultivateur</i></p> <p>Etat civil <i>Marié</i></p>	<p>Visage <i>rond</i></p> <p>Teint</p> <p>Front { <i>inclinaison haut</i></p> <p style="margin-left: 15px;"><i>hauteur</i></p> <p style="margin-left: 15px;"><i>largeur</i></p> <p>Yeux <i>Bleus</i></p> <p>Nez { <i>base épate</i></p> <p style="margin-left: 15px;"><i>hauteur</i></p> <p style="margin-left: 15px;"><i>forme</i></p> <p style="margin-left: 15px;"><i>largeur</i></p> <p>Bouche <i>mojeune</i></p> <p>Lèvres</p> <p>Menton <i>rond</i></p> <p>Cheveux <i>châtains</i></p> <p>Sourcils</p> <p>Signes particuliers <i>Scarifie à l'index de la main droite</i></p>
--	---

Extrait du feuillet matricule de François Mahiat

# Fonds des Combattants

QUESTIONNAIRE relatif à l'établissement des droits du combattant au bénéfice de la loi du 25 août 1914 et du 11 novembre 1918.

Le questionnaire est à remplir par tout ayant-droit qui a été mobilisé au cours de la période comprise entre le 14 juillet 1914 et le 11 novembre 1918, et est à envoyer ensuite soit directement, soit par l'intermédiaire de la Fédération d'anciens combattants, au Secrétaire du FONDS DES COMBATTANTS, rue de la Loi, 2, Bruxelles.

Pour les militaires morts ou disparus le questionnaire doit être rempli par la veuve ou par l'héritier en ligne directe ascendante ou descendant.

Nom et prénoms : *Mahial François (d'écide)* (Eviter les abréviations)

Grade et position : *Soldat ou 14<sup>e</sup> de ligne (tué au fort de Boucelles le 5 août 1914)*

Lieu et date de naissance : *Burdinne le 19 mars 1881*

Nationalité : *Belge*

Adresse exacte (1) { Commune (hameau) *Hoivie en Herbays (Liège)*  
Rue et numéro

Etat-civil { Célibataire, marié, nombre d'enfants, veuf ou divorcé avec le nombre d'enfants à charge. *Marié avec deux enfants*

Nom et prénoms. de l'épouse, de la veuve, de l'héritier en ligne directe ascendante ou descendant. (2) *Gadisseur Victoire, mariée le 30 ans.*

Etats de service entre le 1<sup>er</sup> août 1914 et le 11 novembre 1918 (3) { Grades obtenus ; mutations subies dans l'ordre des dates. Unités auxquelles le mobilisé a appartenu ; mentionner la période de captivité ou d'internement, la date de mise en congé sans solde ou en instance de réforme et de reprise en solde. Indiquer les cantonnements occupés en dehors du territoire belge. *Tués au fort de Boucelles*

Régiment, corps ou organisme auquel appartenait le mobilisé au moment de son envoi dans ses foyers ou de sa mise en congé sans solde ou en instance de réforme. *néant.*

Désirez-vous recevoir la part du Combattant ? *oui*

Condamnations encourues : *néant*

Nombre de chevrons de front octroyé : *néant*

Si le militaire est invalide indiquer le pourcentage d'invalidité : *néant*

Montant des allocations reçues { Dotation de 300 francs ; *non reçue*  
Pour la restauration du foyer ; *reçu 1000 francs*  
Par le Comité « Aide et Protection ». *néant*

Fédération ou groupement d'anciens combattants duquel vous êtes membres. *Société des combattants de Hoivie*

Vu pour la légalisation de la signature de *Gadisseur Victoire V. Mahial* qui a appartenu à l'armée mobilisée.

A *Hoivie* le *23* de *septembre* 1920  
Certifié sincère et véritable (4)  
Signature de l'ayant-droit : *M. Mahial Gadisseur*

Le Bourgmestre, *F. Londering*

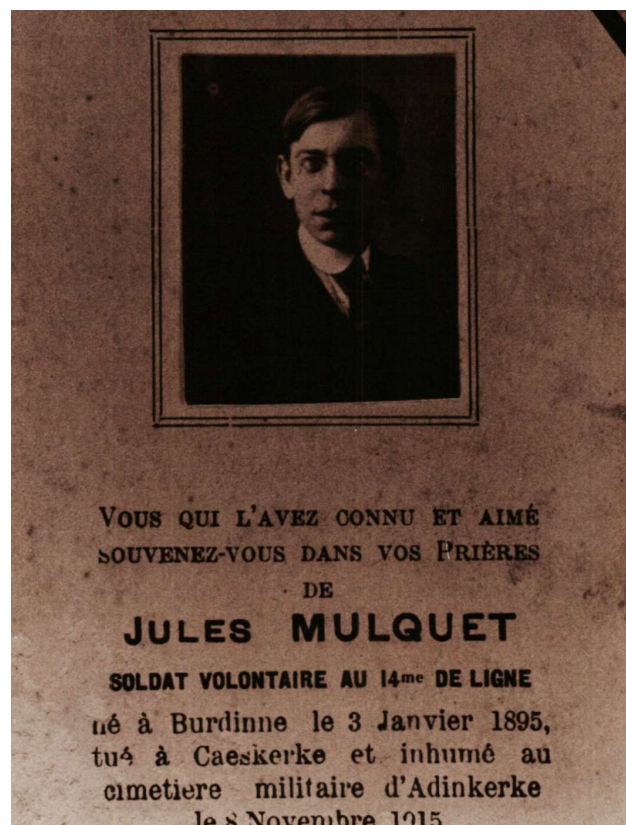


- (1) Prévenir immédiatement de tout changement d'adresse le secrétaire du Fonds des Combattants, rue de la Loi, 2, Bruxelles.
- (2) Biffer les mentions inutiles. La veuve ou les héritiers ayants-droit doivent joindre les documents indispensables prouvant leurs droits, (acte de notoriété).
- (3) Mentionner notamment dans les états de service les dates de mise en détention ou d'incorporation dans une formation disciplinaire à la suite d'une condamnation ainsi que les dates de mise en liberté ou de sortie de ces formations.
- (4) Toute déclaration reconnue fautive aura pour sanction un retard dans le paiement des sommes dues.

# MULQUET Jules



Naissance :	Burdinne, le 3 janvier 1895								
Décès :	Kaaskerke (Dixmude), le 8 novembre 1915 Tué d'une balle dans la tête								
Père :	Mulquet Arsène								
Mère :	Faniel Valérie								
Marié à	Célibataire								
Adresse :	Place à Huy, 49 (en 1910). (Actuelle rue de Huy, 18)								
Profession :									
Statut militaire :	Mort pour la Patrie								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1915 (18 février)</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>114/1168 / (5129)</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Soldat volontaire</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>14<sup>e</sup> de Ligne - Mitrailleur</td> </tr> </table>	Classe	1915 (18 février)	Matricule	114/1168 / (5129)	Grade	Soldat volontaire	Unité	14 <sup>e</sup> de Ligne - Mitrailleur
Classe	1915 (18 février)								
Matricule	114/1168 / (5129)								
Grade	Soldat volontaire								
Unité	14 <sup>e</sup> de Ligne - Mitrailleur								
Distinctions honorifiques :									
Commentaires :	Inhumé au cimetière militaire d'Adinkerke le 8 novembre 1915 - Stèle commémorative au cimetière de Burdinne. Rapatrié à Burdinne en 1921 Allée 2, N°1								





# CHAVEE Jean Joseph

Naissance :	Boninne, le 20 janvier 1847
Décès :	Burdinne , le 12 août 1914
Père :	Chavée Daniel
Mère :	Laduron Augustine
Marié à	Dufays Marie Louise
Adresse :	Ferme du Moinil - Burdinne
Profession :	Fermier gérant du Moinil.
Statut	Civil - Mort pour la Patrie
Commentaires :	<p>Le 12 août 1914, une troupe de hussards commandée par le lieutenant Von Bulow, envahit la ferme du Moinil où une patrouille allemande avait aperçu des soldats belges quelque temps avant. Après avoir fouillé les bâtiments de la ferme, les allemands y mirent le feu et tirèrent sur les occupants qui s'enfuyaient.</p> <p><b>Joseph Chavée</b>, fut retrouvé mort dans sa maison en flammes par un témoin, Jules Dethier. La victime portait à la jambe une blessure grave ayant provoqué une hémorragie.</p> <p>Un des domestiques de la ferme, <b>Victor Frison</b>, fut grièvement blessé d'une balle dans le dos.</p>
Commentaires	Cimetière de Burdinne R14/E08

VE-20

Numéro A214

Tribunal des dommages de Guerre de Brny.

Commissaire de l'Etat

28 JAN 1920

Commune où s'est produit le dommage Burdinne  
 Nom du demandeur M. Charvée - Dufays.  
 Prénoms Jean Joseph  
 Adresse Siège rue Bois l'Evêque N° 53  
 Profession ou qualité sans prof  
 Objet de l'affaire

Nature des documents introductifs

Jour Ch

ordonné Du 5 février 1920

**Inventaire des pièces du dossier :**

formule catégorie des dommages aux personnes.  
 Jugt. Référé Du 10/2/20  
 signifié le 24 1-20  
 représenté par  
 M. Edouard Dumeau  
 son avocat  
 introductif  
 produire attestation  
 sous séant Juri de  
 rep. officielle  
 en se souvenant

**Décès de la victime**

Dommmages matériels causés par suite de décès occasionnés soit par un fait de guerre, soit par emprisonnement ou déportation ordonnés par l'ennemi ou violences exercées par lui.

RECEVU  
le 14 août 1914

Liège le 14 août 1914

A Monsieur le Président du tribunal des dommages de guerre

4

*Monsieur le Président,*

Je soussigné M. Y. Marie-Louise-Josephine (2)  
né à Louvain } province Liège pays Belgique le 5 août 1842  
ou département }  
de nationalité belge  
domicilié à Liège } province Liège rue Bois l'Yvêue N° 33  
ou département }  
élu domicile en Belgique à Liège rue Bois l'Yvêue N° 33  
chez M. Maouret Dumoulin, voiturier  
exerçant la profession de voiturier agissant } en nom personnel  
en qualité de }

A l'honneur de vous demander de faire constater les dommages matériels qui ont été causés au soussigné M. Y. Marie-Louise-Josephine  
à Liège

par suite du décès de son époux, CHAVIN, Jean-Joseph (3)

né à Boninne } province Namur pays Belgique  
ou département } ayant eu son dernier domicile  
de nationalité belge  
à Boninne } province }  
ou département Liège  
ou pays }

Propriétaire de la ferme N° \_\_\_\_\_ exerçant habituellement la profession  
de propriétaire de la dite ferme

Degré de parenté avec le demandeur : époux

**FAIT DOMMAGEABLE AYANT CAUSÉ LE DÉCÈS.**

Lieu et époque où il s'est produit Boninne, le 14 août 1914

Nature du fait mon mari a été tué par les allemands

TRIBUNAL DES DOMMAGES DE GUERRE DE LIÈGE .

JURISPRUDENCE DE LA COUR D'APPEL DE LIÈGE .

En cause :

DEFFAYS Marie, Louise, Joséphine née à Louvain le  
cinq août 1800 quarante-deux, veuve de Chavée Jean, Joseph,  
domiciliée à Liège, rue Bois l'Evêque, N° 53, représentée  
à l'audience du cinq février 1900 vingt par Monsieur Edouard  
Demoulin, avocat à Liège .

Contre

Etat belge, représenté par Monsieur Kirsch, commissaire d'Etat  
à Liège .

Le Tribunal :

Attendu que l'action tend à la réparation du  
dommage qu'a éprouvé la demanderesse par la mort de son mari,  
tuillé par l'ennemi à Verduno, le quatorze août 1900  
quatorze .

Attendu que la demanderesse est de nationalité belge  
et n'a encouru aucune des déchéances prévues par l'article  
neuf de la loi du six mai 1900 dix-neuf

Vu l'article cinq, paragraphe premier de la  
loi du six juin 1900 dix-neuf .

Par ces motifs :

Le Tribunal eût le mandataire de la demanderesse  
en ses renseignements et Monsieur Kirsch, commissaire d'Etat  
et son avis rapportés, alloué à la demanderesse une  
indemnité annuelle de huit cents francs .

Et que cette indemnité a pris cours le  
quatorze août 1900 quatorze .

Le tout sous la réserve que les allocations ne sont reconnues  
que jusqu'à concurrence des sommes non liquidées par la voie  
des tribunaux saisis rappelés à l'article deux de la loi  
du six juin 1900 dix-neuf et dans les conditions prévues  
par le dit article .

Ainsi jugé et prononcé à l'audience publique du Tribunal des  
dommages de guerre de l'arrondissement de Huy, province de Lié  
g<sup>e</sup>, première chambre, le seize février 1900 vingt.

Présents : Messieurs Joseph Lecrenier, Président, Louis  
Scheenackers et Joseph Hallewans, assesseurs, P. A? Kirach,  
commissaire d'Etat et Octave Dupagne, greffier-adjoint.

Le Greffier -Adjoint,

Le Président,

(s) O. Dupagne.

(s) J. Lecrenier.

Pour copie conforme,

Le Greffier,

Enregistré à Huy, le *vingt-six* février 1900 Vol 36.  
fol *61* n° *661* un rôle sans renouvel.  
Gratis. Le Receveur, *(s) Poët.*

# HANNECHE



# BASTIN Désiré

Naissance :	Hannêche, le 20 avril 1891								
Décès :	Bouge, le 23 août 1914								
Père :	Bastin François								
Mère :	Sohir Marie Joséphine								
Mariage									
Adresse :	Bouge, rue Petit Forêt, n° 19								
Profession :	Journalier								
Statut militaire :	Civil Tué par les allemands								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td></td> </tr> </table>	Classe		Matricule		Grade		Unité	
Classe									
Matricule									
Grade									
Unité									
Distinctions honorifiques :									
Commentaires :									



PROVINCE DE LIEGE

ARRONDISSEMENT DE HUY

Extrait d'un acte de Naissance

inscrit aux registres de l'Etat-civil de la commune

de Hannêche

L'AN MIL huit cent quatre vingt onze le  
vingt du mois d'Avril est né à Hannêche  
Antoine Désiré Joseph Bastin fils de  
François Bastin domestique et de Augustine  
Grosjean ménagère domiciliés à Hannêche

17424  
2

Pour extrait conforme :

délivré sur papier libre pour cause d'indigence constatée  
et pour renseignements au Commissaire d'Etat à Namur  
Hannêche, le 28 Février 1921

L'Officier de l'Etat-civil,

J. Limbort  
Échevin





ANNEXES

# DOMMAGES DE GUERRE

ANNEXES

## Demande de constatation des dommages aux personnes

24-10

Décès de la victime

1849  
7

Dommmages matériels causés par suite de décès occasionné soit par un fait de guerre, soit par emprisonnement ou déportation ordonnés par l'ennemi ou violences exercées par lui.

Acosse le 28 juillet 1914

A Monsieur le Président du Tribunal des Dommages de Guerre à Namur

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je soussigné Bastin François (2)  
 né à Hannesse, province ou département de Liège pays Belgique, le 7 nov 1858  
 de nationalité belge  
 domicilié à Acosse, province ou département de Liège, rue du Koubin, N° 79  
 faisant domicile en Belgique à Acosse, rue du Koubin, N° 79  
 exerçant la profession de Chiffonnier agissant en nom personnel en qualité de père de la victime

Ai l'honneur de vous demander de faire constater les dommages matériels qui ont été causés au soussigné Bastin François  
 à Acosse, prov. de Liège  
 par suite du décès de son fils  
 M. Désiré Bastin (3)  
 né à Hannesse, province ou département de Liège pays Belgique, le 20 avril 1891  
 de nationalité Belge ayant eu son dernier domicile à Bouges, province ou département de Namur / Belgique /  
 rue Petit Toiet, ou pays, N° 11, exerçant habituellement la profession de journalier  
 Degré de parenté avec le demandeur fils du demandeur.

### Fait dommageable ayant causé le décès

Lieu et époque où il s'est produit : à Bouges dans le jardin de M<sup>e</sup> Delpla Confier à Bouges (Namur) le 23 août 1914 vers 2 h du soir  
 Nature du fait Mon fils s'était réfugié dans la cave du vicin Delpla de Bouges; les soldats mirent le feu à la demeure; mon fils s'enfuit avec les femmes de la maison; un peloton de soldats allemands fit feu et mon fils tomba dans le jardin de Delpla. Je fus obligé de l'enterrer moi-même en cet endroit.

DOMMAGE  
INDENNITÉ  
MORT  
D'UN  
COMBATTANT  
MORT  
D'UN  
COMBATTANT

Circonstances dans lesquelles il s'est produit Le cadavre fut exhumé  
après et inhumé dans le cimetière de Bourges avec  
8 autres civils fusillés avec mon fils Désiré.

Dans le cas où la mort n'a pas été la conséquence immédiate du fait dommageable, indiquer  
 les circonstances qui ont suivi ce fait. La mort avait été foudroyante,  
la balle avait traversé la tête. Mon fils fut enterré avec le  
recueil que j'ai procuré et payé de mes propres deniers.

J'affirme la réalité du dommage qui fait l'objet de ma demande. Ainsi m'aide Dieu.

J'affirme également n'avoir reçu aucune indemnité pour dommages de guerre (4) ou avoir reçu  
 une indemnité pour dommages de guerre, la somme de rien

l'Etat ou de rien

SIGNATURE,  
*François Bastin*

## AVIS IMPORTANT


droit à l'allocation, à partir du jour où le fait dommageable s'est produit :

- le conjoint non divorcé ni séparé de corps (le veuf n'a droit à l'allocation que si la
- n) ;
- les enfants légitimes ou naturels âgés de moins de seize ans ;
- les petits-enfants âgés de moins de seize ans dont la victime était le soutien ;
- les ascendants dont la victime était ou devait naturellement devenir le soutien ;
- les frères et sœurs âgés de moins de seize ans dont la victime était le soutien

Le Bourgmestre de Hanniche soussigné certifie  
 que le nommé Bastin François Joseph né et domicilié  
 à Hanniche n'a jamais travaillé pour l'ennemi  
 ni traqué avec lui.

Fait à Hanniche le 28 Février 1921

Le Bourgmestre  
 J. Scherwin  
 J. Lindorsh



17429  
 2

17429

Extrait d'acte de décès

Des registres de l'Etat civil de cette commune a été  
 extrait ce qui suit :

L'an mil neuf cent quatorze, le vingt trois  
 aoust est décédé: Désiré Bastin (fils de)  
 célibataire, fils de François Bastin et  
 de Augustine Grosjean


17429  
 2

PROVINCE  
 AMUR  
 COMMUNE  
 BOUGE

POUR EXTRAIT CONFORME :

Délivré le 8-3- 1921

L'Officier de l'Etat civil,  
 Deleurye



## CONCLUSIONS

Pour Monsieur le Commissaire de l'Etat MALISOUX

CONTRE

BASTIN Francis Joseph né à Hannesche le 7 Novembre 1858 exerçant  
la profession de chiffonnier domicilié à Hannesche, époux de Schir  
Marie Joséphine ménagère, domiciliés à la même adresse

Attendu que le demandeur est Belge et ne tombe pas sous le coup  
de l'art. 1 § 2 de la loi du 10 Juin 1919;

Attendu qu'il résulte de l'enquête faite par Mr le Commissaire  
de l'Etat que Mr Bastin Antoine Désiré Joseph (son fils) né à Hannesche  
le 22 Avril 1897 exerçant la profession de journalier demeurant à  
Ecuge 19 petit forêt, a été déporté par les allemands est décédé à  
Nouge le 25 Aout 1914 des suites d'une balle au coeur lui tirée  
par les allemands;

## PAR SES MOTIFS :

Plaise au Tribunal décalcourin faite des allégations qui  
auraient pu être avancées par les organismes prévus par l'art. 12  
de la loi du 10 Juin 1919; allouer au demandeur

deux pensions annuelles de 300 frs. l'une de son chef, l'autre  
en chef de son épouse Schir Marie Joséphine

Namur le Mars 1921

VU

LE COMMISSAIRE DE L'ETAT

Et LE COMMISSAIRE PRINCIPAL

(s) MALISOUX

(s) SANDRONT

# DELATTE Alexandre



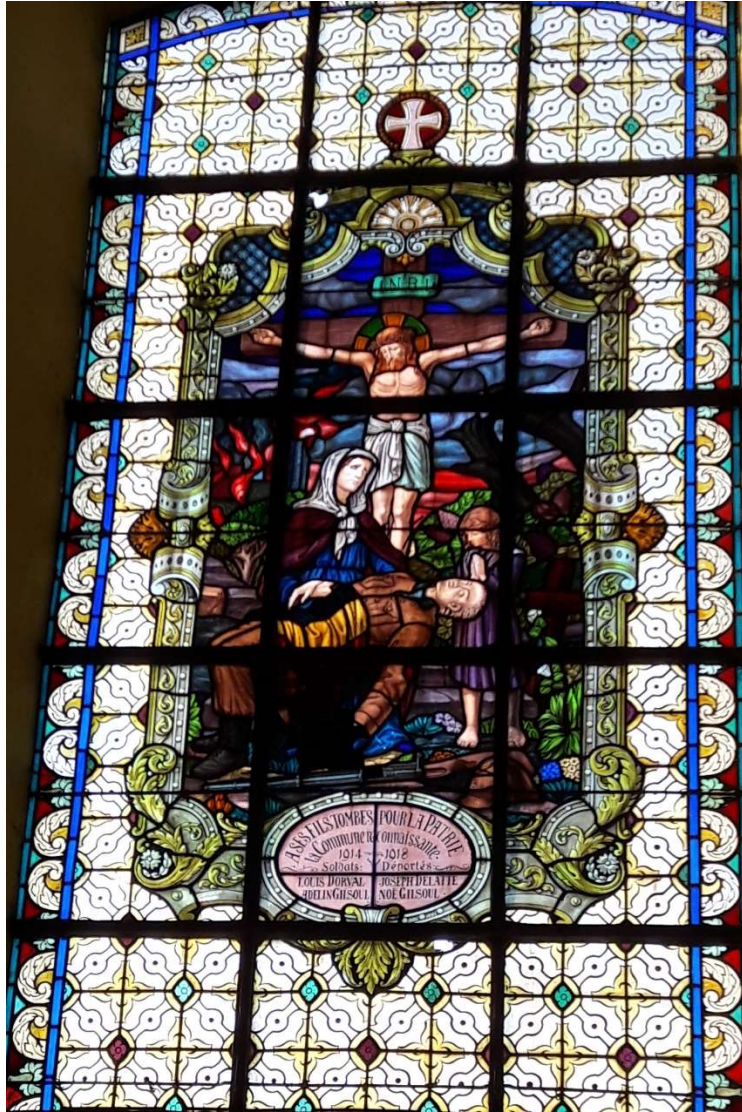
Naissance :	Hannêche, le 2 septembre 1889									
Décès :	Fort de Chaudfontaine, le 13 août 1914									
Père :	Delatte Henri									
Mère :	Limbort Anne-Rose									
Mariage										
Adresse :	Hannêche, rue du Village, 70 en 1900									
Profession :										
Statut militaire :	Mort pour la Patrie									
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1909</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>114/23151</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Soldat 2<sup>e</sup> classe</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>14<sup>e</sup> de Ligne</td> </tr> </table>		Classe	1909	Matricule	114/23151	Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe	Unité	14 <sup>e</sup> de Ligne
Classe	1909									
Matricule	114/23151									
Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe									
Unité	14 <sup>e</sup> de Ligne									
Distinctions honorifiques :	Croix de feu									
Commentaires :	Inhumé au cimetière de Chaudfontaine									



# DELATTE Joseph



Naissance :	Hannêche, le 5 mai 1893										
Décès :	Guben (Allemagne), le 11 janvier 1917										
Père :	Delatte Henri										
Mère :	Limbort Anne-Rose										
Mariage											
Adresse :	Hannêche, rue du Village, 70 en 1900, ensuite Pontillas										
Profession :											
Statut militaire :	Mort pour la Patrie										
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td></td> </tr> </table>			Classe		Matricule		Grade		Unité	
Classe											
Matricule											
Grade											
Unité											
Distinctions honorifiques :											
Commentaires :											

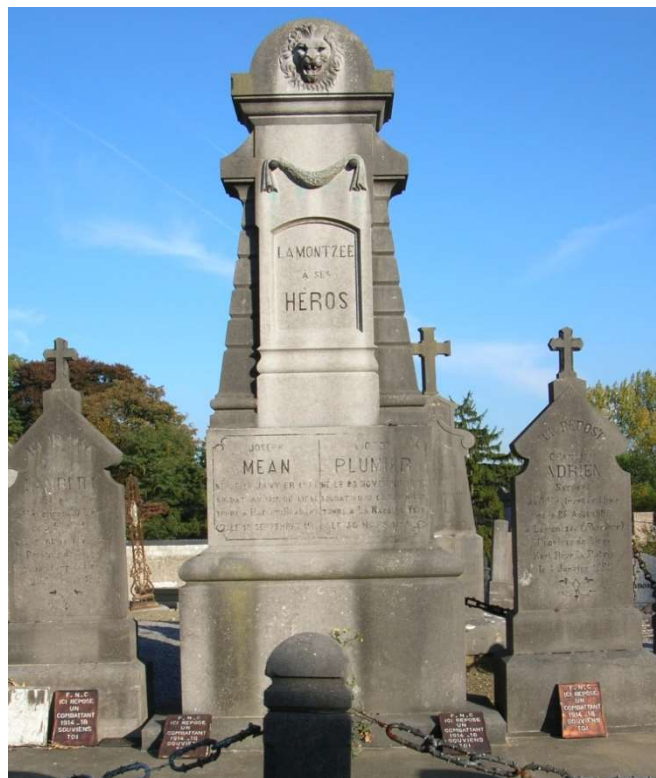


*Vitrail commémoratif dans l'église de Pontillas*





# LAMONTZEE





Hommage d'affectueux souvenir des JEUNES GENS DE LAMONTZÉE  
à leurs regrettés camarades d'enfance :

**Victor PLUMIER**

du 1<sup>er</sup> carabiniers 3/4  
tombé à la Nacelle le 30 Janvier 1915  
à 21 ans

**Lambert JOASSIN**

Epoux d'Emilie JADOT  
Sergent au 14<sup>e</sup> de ligne  
tombé à Pervyse le 21 Janvier 1916, à 27 ans  
pour Dieu et pour la Patrie !

**Joseph-Pascal MÉAN**

Soldat au 12<sup>e</sup> de ligne  
tombé à Keerbergen le 13 Septembre 1914  
à 22 ans

# JOASSIN Lambert



Naissance :	Lamontzée, le 29 mai 1888								
Décès :	Pervyse (Dixmude), le 21 janvier 1916 à 11 h.								
Père :	Joassin Emile								
Mère :	Salmon Marie Antoinette								
Mariage	Jadot Josèphe Emilie, le 9 novembre 1912								
Adresse :	Lamontzée, Grand-route, 39 en 1910								
Profession :									
Statut militaire :	Mort pour la patrie. Tué par un éclat d'obus 17 mois et 21 jours au front								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1908</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>114/22804</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Sergent</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>14<sup>e</sup> de Ligne - 2<sup>e</sup> Bat. - 2<sup>e</sup> Cie</td> </tr> </table>	Classe	1908	Matricule	114/22804	Grade	Sergent	Unité	14 <sup>e</sup> de Ligne - 2 <sup>e</sup> Bat. - 2 <sup>e</sup> Cie
Classe	1908								
Matricule	114/22804								
Grade	Sergent								
Unité	14 <sup>e</sup> de Ligne - 2 <sup>e</sup> Bat. - 2 <sup>e</sup> Cie								
Distinctions honorifiques :	Croix de guerre Chevalier de l'ordre de la Couronne Médaille de la Victoire Médaille commémorative de la guerre 1914 - 1918								
Commentaires :	Inhumé à Adinkerke le 21 janvier 1916 et rapatrié à Lamontzée le 19 juillet 1921 Cimetière de Lamontzée, Tombe n° 40								



Lambert Joassin à Arlon - 1910



214 N° 51804  
DU REGISTRE MATRICULE

FEUILLET MATRICULE ET DE PUNITIONS

du nommé (1) *Joassin, Lambert-Joseph-Ghislain*

Père *Émile Salmon*  
Mère *Marie-Ursuline*  
Né à *Lamontzée*  
Province d e *Liège*  
Le *29 mai 1888*  
Dernière résidence *Lamontzée*  
Province d e *Liège*  
Taille d'un mètre *655* millimètres.  
Profession antérieure *Journalier*  
Etat civil *Marié*

Visage *anguleux*  
Teint  
Front { inclinaison *ordinaire*  
          hauteur  
          largeur  
Yeux *noirs*  
Nez { base *gros*  
      hauteur  
      forme  
      largeur  
Bouche *mojeune*  
Lèvres  
Menton *ordinaire*  
Cheveux *noirs*  
Sourcils  
Signes particuliers

Entrée au corps et au service actif. *Le 3 juin 1908, incorporé comme milicien de 1908, province de Liège, 17<sup>e</sup> carlon, commune de Lamontzée n. 27 des liège*  
Relations des services. *Le 16 septembre 1908 au service actif. Le 12 septembre 1910 engagé comme volontaire de réserve pour quatre ans réglé et son engagement de volontaire de réserve le 9 septembre 1913 (le 12 août 1913)*

Services coloniaux  
Services antérieurs.

Promotions, rétrogradation, privation du grade, retrait d'emploi.  
*Caporal le 16 septembre 1909. Sargent, le 7 février 1915*

Campagnes, blessures, distinctions honorifiques, citations, chevrons de front, de blessure et d'ancienneté. Privation des distinctions honorifiques, chevrons d'ancienneté et de front.  
*Chevalier de l'Ordre de la Couronne C.O.F.A. du 2 mars 1916. Croix de guerre C.O.F.A. des 2 bataillons. Médaille de la Mérité de la Victoire Décret de la Médaille Commémorative de la Guerre 1914 - 1918. Le 30 septembre 1919. Le 31 Octobre 1919*

CHEVRONS	de front ...	1. Le	1
		2. Le	1
		3. Le	1
		4. Le	<i>10 ans</i>
		5. Le	<i>de Front, Loi du 26-8-19. Décret du</i>
		6. Le	<i>COMMANDEMENT de la 3<sup>e</sup> D. I.</i>
		7. Le	1
		8. Le	1
	de blessure.	1. Le	1
		2. Le	1
	3. Le	1	
d'ancienneté	1. Le	1	
	2. Le	1	

Antécédents judiciaires, condamnations, incarcérations, libérations, remise et réduction de peine, Réhabilitation, Amnistie.

Départ du corps. Passage à la réserve. Congédiement. Licenciement.  
*Le 21 janvier 1916 tué en service commandé à Fougère*

Pour extrait conforme au registre matricule à la date du *21 Mars 1926*

(1) Nom et prénoms. *Caals*

Feuillet matricule de Lambert Joassin

5<sup>e</sup> Division d'Armée.

5<sup>e</sup> DIVISION D'ARMÉE

Entrée le 20-186. / 1918  
Indicateur N° 1317

1<sup>re</sup> Brigade.

11<sup>e</sup> Régiment de ligne

Rapport circonstancié concernant le sergent M. 1908  
Joassin Lambert (Marié - enfant) proposé pour une  
distinction honorifique.

Décorations obtenues : Néant.

Revenant de congé le 18 C<sup>t</sup>, j'ai trouvé parmi les pièces laissées en litige pour être soumises à mon examen personnel, une proposition pour distinction honorifique, établie en date du 13 janvier 1916, en faveur du sergent Joassin et, au moment où je voulais m'occuper de cette question, j'étais avisé de ce qu'il venait d'être tué au cours d'un bombardement du couvent de Peroyse.

Outre que mon absence a été la cause d'un retard dans la transmission d'une proposition en faveur de ce brave et digne sous-officier, j'estime qu'il est de mon devoir de signaler à mes chefs son mérite vraiment extraordinaire.

Depuis le début des hostilités il appartient à la 2<sup>e</sup> II et participe à tous les combats au cours desquels il fait preuve de la plus grande bravoure.

Le 31 octobre 1914, à la reprise de Kouscappelle, on le voit aux premières notes du clairon, s'élançer bravement à l'assaut à la tête de sa section et atteindre d'un bond la tranchée ennemie. Le 20 avril 1915, lors d'un bombardement de la G. S. de Schildersbrug, il fut enseveli sous un orage de débris. Retiré légèrement meurtri de sa position critique, il se rend immédiatement dans la tranchée de combat auprès des hommes de sa section, auxquels il donne l'exemple du plus grand calme. Un rapport existant dans les archives du Corps, fait mention de la belle conduite du sergent Joassin.

Le 10 C<sup>t</sup>, il se trouve encore en G. S. à Oudstuyvekenkerke au moment où ce poste est bombardé; environ 90 projectiles de 15<sup>e</sup> et de 10<sup>e</sup> tombent dans le voisinage de la G. S., causant même quelques dégâts aux tranchées. Là encore, il montre par son attitude, le plus bel exemple de bravoure et de confiance communicative.

Enfin, le 31 C<sup>t</sup>, se trouvant au Trouail au couvent de Peroyse, point bombardé une première fois de 7<sup>h</sup> 45 à 8<sup>h</sup> 50, puis une seconde fois vers 9<sup>h</sup> 30 alors que la compagnie venant de reprendre partiellement le travail interrompu par le premier bombardement, le sergent Joassin est frappé mortellement par un éclat d'obus faisant bas, en même temps que quatre soldats et un autre sous-officier étaient plus ou moins grièvement blessés.

Cette fois encore il était parmi les tout derniers à regagner le boyau qui conduit aux abris, car sa conscience lui dictait de rester et de venir en aide à ses chefs pour maintenir l'ordre et le calme nécessaires à la célérité du mouvement ordonné pour le couvrir de la compagnie pour l'occupation des abris.

L'exposé ci-dessus suffirait pour caractériser la conduite héroïque de ce brave, de cet admirable et modeste petit conducteur d'hommes.

Mais l'inventaire des objets laissés par Joassin le grandit encore comme le démontre un carnet de campagne trouvé en sa possession et remis à titre documentaire au Lieutenant Général commandant la D<sup>e</sup> qui assistait à ses funérailles. Ce carnet, écrit pour sa seule satisfaction personnelle et certainement en vue d'en faire la base de l'éducation patriotique de son enfant né pendant la guerre, contient des pages admirables, empreintes d'une sincère et patriotique noblesse.

En conséquence, j'estime qu'il y a lieu d'honorer la mémoire du sergent Joassin en lui accordant, à titre posthume, une distinction spéciale.

Respectueusement,

1<sup>o</sup>) Pour sa conduite courageuse et son mépris du danger depuis le début des hostilités et notamment pour l'exemple de bravoure dont il a fait preuve au combat de

E. L. V. D.

Ranscappelle et par la suite au cours de plusieurs bombardements des postes qu'il occupait avec sa section.

Pour le tact, le zèle et le dévouement avec lequel il commandait sa section, en tout que pour les sentiments d'ardeur et noble patriotisme développés dans son esprit personnel, lequel ne fut découvert qu'au moment où il venait d'être frappé mortellement pour la défense de la patrie.

Bulsaemp, le 25 janvier 1916.

Le Colonel A. S. Th., Commandant,

*Th. A. S. Th.*

Avis du Commandant de la Brigade

L'exposé si saisissant fait par le Colonel Lt. le Rég. sur la dépense de son dévouement sur la belle conduite, le mépris du danger, la bravoure et les sentiments de patriotisme qui animaient le Serg. Joassin depuis le début de la campagne.

Avec le chef de corps / lettres qu'il ya lieu d'honorer la mémoire de ce brave en lui accordant, à titre posthume, une distinction honorifique.

Je propose le Serg. Joassin pour le croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold pour le motif énoncé par le Colonel Lt. le Rég.

N. 534. le 24-1-1916

Le Général-major Lt.

*A. S. Th.*

Avis et considérations du Commandant de la Division

Très favorable - Son officier courageux dont l'attitude fut un bel exemple.

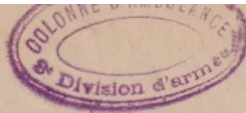
Me ralliant aux avis des chefs hiérarchiques d'estime, qui exceptionnellement, il y a lieu d'honorer la mémoire en accordant, à titre posthume, une distinction honorifique.

Ci-joint en communication le carnet dont il est question dans le rapport du Chef de corps.

Merschville, le 2 février 1916.

*J. Jacquart*

Déclaration vantant les mérites de Lambert Joassin



Colonne d'Ambulance de la 3<sup>e</sup> D.A.

# CERTIFICAT DE DÉCÈS

Des renseignements reçus du <sup>Capitaine en premier</sup> ~~Rebarkier-Maître du Corps~~ Du registre des décès du dit Hôpital a été extrait ce qui suit:

Le sieur (1) Joassin, Lambert, Joseph  
 (2) Sergent au (3) 14<sup>e</sup> de Ligne,  
2<sup>e</sup> Bon, 2<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> N° 22.804 de la matricule;  
 fils de (4) Emile et de (5) Salmon, Antoinette,  
 né le vingt-neuf mai 1888 à Lamontzée,  
 province de Liège domicilié de droit, avant son entrée au  
 service, dans la commune de Lamontzée, province  
 de Liège, entrée au dit hôpital le (6) \_\_\_\_\_ du mois  
 de \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_\_, est décédé le (6) vingt et un  
 du mois de janvier 19 seize, à \_\_\_\_\_ heures, ~~par suite~~ lui à Persepe par élat  
 d'abus.

Je soussigné certifie que le présent extrait est conforme au registre des décès de l'hôpital.

Fait à Furnes, le 6 du mois de avril 1917.

L'OFFICIER CHARGÉ DE LA GESTION,

Nous, médecin ~~chef de service de l'hôpital militaire~~ de Rég<sup>t</sup> de 1<sup>re</sup> classe certifions que la signature ci-dessus est celle de M<sup>r</sup> Schmitz chargé de la gestion de l'hôpital et que joi doit y être ajoutée.

Fait à Furnes, le 6 du mois de avril 1917.

LE MÉDECIN CHEF DE SERVICE.

- (1) Nom et prénoms du décédé, en toutes lettres.
- (2) Grade.
- (3) Indication du Régiment, du bataillon et de la compagnie, escadron ou batterie.
- (4) Prénoms du Père du décédé.
- (5) Nom et prénoms de la mère.
- (6) Date en toutes lettres.



## MEAN Pascal - Joseph



Naissance :	Lamontzée, le 16 janvier 1892									
Décès :	Keerbergen (Haecht), le 13 septembre 1914									
Père :	Méan Alphonse									
Mère :	Beguin Marie									
Mariage	Célibataire									
Adresse :	Lamontzée, rue basse voie, 1 en 1910									
Profession :										
Statut militaire :	Mort pour la Patrie									
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1912</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>112/56481</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Soldat 2<sup>e</sup> classe</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>12<sup>e</sup> de Ligne</td> </tr> </table>		Classe	1912	Matricule	112/56481	Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe	Unité	12 <sup>e</sup> de Ligne
Classe	1912									
Matricule	112/56481									
Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe									
Unité	12 <sup>e</sup> de Ligne									
Distinctions honorifiques :										
Commentaires :	Enterré d'abord à Keerbergen, ensuite à Wespelaar, et enfin, rapatrié au cimetière de Lamontzée - Tombe n° 40									

né à Lamontzic le 11-1-1892

**Méan, Pascal Joseph, Gabriel**  
 sol<sup>t</sup> 12<sup>e</sup> de l. (S. Malines) n<sup>o</sup> 56481  
 + Heerberggen (jugem<sup>t</sup>) à Haccelt le 13-9-10 (Mar. B. 14 29 S. Malines)  
 & Heerberggen. (liste comm<sup>un</sup>) bombe n<sup>o</sup> 11 (Mok) 8.1919  
 ré'd au cimet<sup>ière</sup> com<sup>mune</sup> de Lamontzic (S. Malines)

---

L'acte de + existe (jugem<sup>t</sup>)  
 Le juge de Paix du canton de Haccelt le 17-12-20  
 selon act. m<sup>o</sup> par suite de la destruction des arch. le G. P. G.  
 du 12 l ne peut fournir ren<sup>se</sup> (150)  
 S. Malines, le 27-12-10 env. 4 P. Méan.  
 L.C. 357-71 du 29-12-20 au Juge de Paix du canton  
 de Haccelt, ne peut donner suite favorable à sa  
 demande, l'oss aucun ren<sup>se</sup>. Transm. en retour la note.

---

L<sup>e</sup> Malines n<sup>o</sup> 10415 30/7/21 transmet D. M. 0.67<sup>e</sup> 29030  
 demandant extrait m<sup>o</sup> (R)

---

S. Malines, le 27-12-10 Env. P. Méan n<sup>o</sup> 44 en double.  
 (15)

---

L<sup>e</sup> Malines n<sup>o</sup> 10901 - 16-8-21 - transmet D. M. 0.61<sup>e</sup> 1354  
 tendant à procéder à l'identification du mil d à Heerberggen  
 tombe n<sup>o</sup> 10 et transporté ensuite à Heerberggen; - d  
 Heerberggen tombe n<sup>o</sup> 10 était de nomm<sup>é</sup> Méan,  
 Pascal, Joseph sol m<sup>o</sup> 56481 ce brave fut trouvé  
 au nord de la tombe du L<sup>e</sup> Gerard, il fut dans la

# PLUMIER Victor



Naissance :	Lamontzée, le 23 novembre 1893								
Décès :	La Nacelle (Yser) le 30 mars 1915								
Père :	Plumier Jean-François								
Mère :	Mathieu Marie								
Mariage	Célibataire								
Adresse :	Lamontzée, Devant les bois, 1								
Profession :									
Statut militaire :	Tombé au champ d'honneur à la Nacelle (Yser) le 30 mars 1915								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1913</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>131/59668</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Soldat 2<sup>e</sup> classe</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>1<sup>er</sup> Carabiniers</td> </tr> </table>	Classe	1913	Matricule	131/59668	Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe	Unité	1 <sup>er</sup> Carabiniers
Classe	1913								
Matricule	131/59668								
Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe								
Unité	1 <sup>er</sup> Carabiniers								
Distinctions honorifiques :									
Commentaires :	N'a pas été rapatrié à Lamontzée. Pas de données disponibles sur son inhumation								



# MARNEFFE





*Plaque commémorative insérée dans le mur de l'école communale*

# DABEE Jules

Naissance :	Marneffe, le 4 août 1893								
Décès :	Ermeton sur Biert, le 24 août 1914								
Père :									
Mère :	Dabée Léonie								
Mariage									
Adresse :	Marneffe, Grand-route, 181 en 1910								
Profession :	Manoeuvre maçon								
Statut militaire :	Mort pour la Patrie								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1913</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>113/26464</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Soldat 2<sup>e</sup> classe</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>13<sup>e</sup> de Ligne</td> </tr> </table>	Classe	1913	Matricule	113/26464	Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe	Unité	13 <sup>e</sup> de Ligne
Classe	1913								
Matricule	113/26464								
Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe								
Unité	13 <sup>e</sup> de Ligne								
Distinctions honorifiques :	Croix de feu								
Commentaires :	Sépulture : Champion, cimetière militaire belge, tombe n° Q-20								



Cimetière militaire - Champion (Namur)





## LEDURE Jules



Naissance :	Marneffe, le 12 décembre 1890								
Décès :	Hoogstaede, le 23 juillet 1915 (Décédé à 07h00' à l'hôpital De Clep à Hoogstaede - Hôpital anglais). Avait été blessé par un éclat d'obus								
Père :	Ledure Armand								
Mère :	Noël Marie-Palmyre								
Mariage	Célibataire								
Adresse :	Marneffe, rue du village, 56 (en 1910)								
Profession :									
Statut militaire :	Mort pour la Patrie								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1909</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>152/1673</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Brigadier</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>2<sup>e</sup> Artillerie</td> </tr> </table>	Classe	1909	Matricule	152/1673	Grade	Brigadier	Unité	2 <sup>e</sup> Artillerie
Classe	1909								
Matricule	152/1673								
Grade	Brigadier								
Unité	2 <sup>e</sup> Artillerie								
Distinctions honorifiques :									
Photos :									
Commentaires :	Décédé le 19 juillet selon souvenir pieux, le 23 juillet selon les sources, le 25 juillet selon le monument aux morts de Marneffe. Inhumé à Hoogstaede, cimetière militaire, tombe n° 183, ensuite exhumé et rapatrié au cimetière de Marneffe (Vieux cimetière Tombe 176)								

Le premier devoir de tout  
citoyen belge à l'heure pré-  
sente, est la reconnaissance  
envers l'armée.  
(Card. Mercier)



VOUS QUI L'AVEZ CONNU ET AIMÉ  
SOUVENEZ-VOUS DANS VOS PRIÈRES  
DE

**Jules-Théophile LEDURE**

BRIGADIER D'ARTILLERIE

Mort pour la Patrie au front de l'Yser  
le 19 Juillet 1915,  
à l'âge de 25 ans.

# MUSEUR Clovis

Naissance :	Marneffe, le 31 mai 1889								
Décès :	Adinkerke, le 28 avril 1915 - Hôpital de campagne « Cabour »								
Père :	Museur Clovis								
Mère :	Vidal Marie								
Mariage	Descamps Germaine								
Adresse :	Schaarbeek, chaussée de Louvain, 343								
Profession :									
Statut militaire :	Mort pour la Patrie								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1907</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>132/1156</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Sergent</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>2<sup>e</sup> carabiniers</td> </tr> </table>	Classe	1907	Matricule	132/1156	Grade	Sergent	Unité	2 <sup>e</sup> carabiniers
Classe	1907								
Matricule	132/1156								
Grade	Sergent								
Unité	2 <sup>e</sup> carabiniers								
Distinctions honorifiques :	Croix de feu								
Photos :									
Commentaires :	Inhumé au cimetière d'Adinkerke, tombe 734  Pas sur le monument de Marneffe								

me à Marneffe le 31-5-89

**Museur**, Clovis Victor Joseph, Nois  
 serg<sup>t</sup> four<sup>e</sup> v.c. 4<sup>e</sup> carab. 4<sup>e</sup> ou 9<sup>e</sup> 1156

1404 à l'hôp. de Carbour à Ordina le 28-7-20  
 Adinkerke n° 444 (fam) (reg. F. 604)  
 au cimetière n° 704 (St. Ray. 2804)  
 sur le 16-2-25 et est au cimetière d'Adinkerke, n° 434 (1-5)

Invent. a été dressé par le gestionn.  
 de l'hôp. E/8429

Charleroi le 13/8/20 - la fille du m<sup>r</sup> annonce le  
 lieu & du m<sup>r</sup>, au cimet. Adinkerke sous n° 846  
 et dem. transport gratuit p<sup>r</sup> voir la tombe.

M<sup>r</sup> Museur, 14 quai de Sambre, Charleroi -  
 dem. libre parcours éventuellement c. d.

R. I. ant. n° 40667 du 29-7-20 - envoi de l:  
 transport gratuit p<sup>r</sup> voir la tombe, à M<sup>r</sup> Clovis  
 Museur, 14, Quai de Sambre, Charleroi, en retour  
 note du C<sup>t</sup> 4<sup>e</sup> carab.

M<sup>r</sup> Museur - 18-10-20 - dem. billet de voyage p<sup>r</sup> voir  
 E 8429 d - 26-10-20 à M<sup>r</sup> Museur - env. billet de  
 voyage.

Adr. 7<sup>me</sup> 1<sup>er</sup> M<sup>r</sup> Museur 7<sup>e</sup> Chaussée de Brusson n° 343 Schaerbeek

Fiche de décès et d'inhumation de Clovis Museur

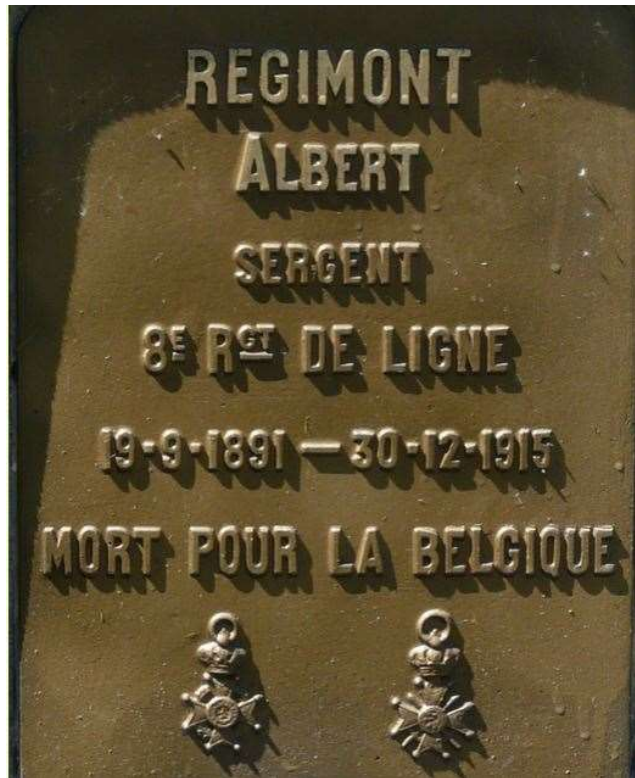
# REGIMONT Albert



Naissance :	Marneffe, le 19 septembre 1891									
Décès :	Caeskerke, le 30 décembre 1915									
Père :	Régimont Théophile-Joseph									
Mère :	Dubois Marie-Henriette									
Mariage	Célibataire									
Adresse :	Marneffe, rue du Prêle, 78 en 1900 Etterbeek, rue du Cornet									
Profession :										
Statut militaire :	Mort pour la Patrie									
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1911</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>108/55157</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Sergent</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>8<sup>e</sup> de Ligne - 14<sup>e</sup> Cie</td> </tr> </table>		Classe	1911	Matricule	108/55157	Grade	Sergent	Unité	8 <sup>e</sup> de Ligne - 14 <sup>e</sup> Cie
Classe	1911									
Matricule	108/55157									
Grade	Sergent									
Unité	8 <sup>e</sup> de Ligne - 14 <sup>e</sup> Cie									
Distinctions honorifiques :	Croix de feu									
Photos :										
Commentaires :	Sépulture à Adinkerke, cimetière militaire belge, tombe n°756, ensuite exhumé le 5 mars 1925 et réinhumé tombe n° 168									



Cimetière militaire d'Adinkerke



# OTEPPE



# BERTHO Eugène



Naissance :	Oteppe, le 12 septembre 1884								
Décès :	Calais, le 19 octobre 1918								
Père :	Bertho Louis								
Mère :	Peeters Florentine								
Mariage	Genon Marie								
Adresse :	Oteppe, ensuite Yvoz Ramet (Ramioul), rue des biens communaux								
Profession :	Mineur								
Statut militaire :	Mort pour la Patrie. Rentré le 1 août 1914 au 14 <sup>e</sup> de ligne. Hospitalisé le 17 octobre 1918 à l'hôpital militaire belge porte de Gravelines à Calais et y décédé le 19 octobre 1918 à 10h. Cause : Broncho-pneumonie grippale.								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1904</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>114/20929/763</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Soldat 2<sup>e</sup> classe</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>14<sup>e</sup> Ligne, 2<sup>e</sup> bataillon, 1<sup>ere</sup> Cie Troupes d'étape, cantonné à Adinkerke</td> </tr> </table>	Classe	1904	Matricule	114/20929/763	Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe	Unité	14 <sup>e</sup> Ligne, 2 <sup>e</sup> bataillon, 1 <sup>ere</sup> Cie Troupes d'étape, cantonné à Adinkerke
Classe	1904								
Matricule	114/20929/763								
Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe								
Unité	14 <sup>e</sup> Ligne, 2 <sup>e</sup> bataillon, 1 <sup>ere</sup> Cie Troupes d'étape, cantonné à Adinkerke								
Distinctions honorifiques :	8 chevrons de front								
Commentaires :	Inhumé à Ivoz-Ramet. Musée de l'Armée : dossier 6185907								



		ANS	MOIS	JOURS
1-8-1914	Parti au 14 <sup>e</sup> de ligne			
15-10-1914	Parti au 74 <sup>e</sup> CI T 89			
28-4-1915	Parti aux troupes d'équipement et contourné en Belgique (Libramont)			
17-10-1918	Parti au 8 <sup>e</sup> hôpital de Calais pour maladie contractée dans une unité négligée des chevrons de front			
19-10-1918	Décédé			
<del>Membre de mois de présence à l'armée du 1-8-14 au 10-11-18 suivant renvoyé en possession du corps</del>		<del>5</del>	<del>24</del>	<del>5</del>
Art 9 al a	du 1-8-1914 au 15-10-14	-	2	15
Art 4 al f	du 16-10-1914 au 27-4-15	-	5	12
Art 2 al a	du 28-4-1915 au 19-10-1918	3	5	22
		3	13	49
	TOTAL	4	2	19

Le 12 octobre 1923  
10 1920.

Le Capitaine Quartier-Maitre,



Favorable à (\*) Sept chevrons de front.

A Louis Bourneuf le 13. 10. 23 1920.

Le Colonel AEM Couffaut ch

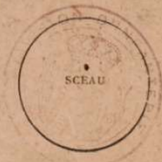
1. Louca  
No 15675

Accordé (\*) Sept chevrons de front.

A B. B. B. le 16 Octobre 1923

Le Commandant de la Division,

Le Général-major Leclercq  
Commandant



5669/1193

*[Signature]*

CI/9DI

Entré le No.  
Sorti le No.

(a) En toutes lettres.

Mutations et présence au front d'Eugène Bertho

VILLE  
de  
CALAIS



ACTE N° 2050

NATIONALITÉ

Belge

quatre approuvé  
ce renvoi et un  
met rayé nul./.



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ACTES DE DÉCÈS

de la Ville de CALAIS pour l'Année 1918

Le dix neuf octobre mil neuf cent dix huit, dix heures du ma-  
tin en l'hospital militaire belge Porte de Gravelines est décé-  
dé: Eugène BERTHO, soldat milicien de mil neuf cent quatre, a  
T.E. de l'armée belge, deuxième bataillon, première compagni  
numéro matricule sept cent soixante trois, né à Oteppe (Liège  
Belgique) le dix sept septembre mil huit cent quatre vingt +  
quatre, domicilié à Yvet-Ramet (Belgique) fils de Louis BER-  
THO, et de Florentine PERTERS, son épouse, domiciliés à Yvet-  
Ramet, époux de Marie GENON, dressé le vingt et un octobre mil  
neuf cent dix huit, onze heures cinquante cinq minutes du mat-  
in sur la déclaration de Jean Van Seters, vingt cinq ans, sol-  
dat belge à Calais et Emile Davivier, soixante deux ans, empl-  
oyé domicilié à Calais. Lesquels lecture faite ont signé avec  
Meus Henri, Charles, Ravisse, adjoint au Maire de Calais  
Officier de l'état-Civil par délégation.

Suivent les signatures

Pour expédition certifiée conforme au registre et délivrée sur papier  
libre pour renseignement administratif.

Calais, le quinze novembre mil neuf cent dix huit  
Le Maire.





Stèles commémoratives - Cimetière d'Ivoz-Ramet



# DELFOSSÉ Joseph



Naissance :	Lamontzée, le 12 décembre 1893								
Décès :	Keyem (Dixmude), le 19 Octobre 1914 <i>(selon le registre communal de Vissoul)</i>								
Père :	Delfosse Félicien								
Mère :	Jadot Marie-Henriette								
Mariage									
Adresse :	Lamontzée, Grand-route, 47 en 1902 Déménagé à Vissoul le 29 juin 1911								
Profession :	Journalier								
Statut militaire :	Mort pour la Patrie								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1913</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>113/26484</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Soldat 2<sup>e</sup> classe</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>13<sup>e</sup> de ligne</td> </tr> </table>	Classe	1913	Matricule	113/26484	Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe	Unité	13 <sup>e</sup> de ligne
Classe	1913								
Matricule	113/26484								
Grade	Soldat 2 <sup>e</sup> classe								
Unité	13 <sup>e</sup> de ligne								
Distinctions honorifiques :									
Commentaires :	Rapatrié et inhumé à Oteppe, le 11 novembre 1923 Tombe R20/E03								



Fiche de décès, d'exhumation et de rapatriement de Joseph Delfosse

DEM. TRANS. 7

*m' d' lamontree le 12. 12. 93.*

**Delfosse, Joseph**, (Alphonse)

m 13 *L. Ed. 13. l. 1/1* *Bl. / 6 d. 84*

+ *Rejem* *10-14 (juin 4)* *113*

*à dans un jardin au hameau l'Hoogkwartier*

*à Rejem*

*FR 152*

*Le 28-23 Ex. d. et re'd au cim<sup>e</sup> m<sup>e</sup> de Rejem (1. II) f. 208 (1. II)*

*Ex. le 25. 10. 23 et re'd au cim<sup>e</sup> com. al. d' Osteppe (1. II)*

---

*40. 1. 23. 23. 9. 24. DOSSIER TRANS. 2*

*du bourgmestre de Vissoul, pour dem.*

*d'aller voir la tombe gratuitement*

*30. 10. 23*

*Rejem* *rendu le 30. 10. 23*

*transcrit*

*Lib. R. S. 80-80, le 28. 2. 20 au lieut. Dedeyster*

*dem. croquis ind. lieu inh<sup>m</sup>*

*Lieut. Dedeyster: envoie croquis de la*

*tombe contenant le corps des mil<sup>l</sup> Delfosse*

*de Vissoul et Hendricq de Namur. 14-3-20*

*Lib. E. 4905<sup>a</sup> 27-3-20 Questionn<sup>e</sup> 13<sup>e</sup> l.*

*E. 4905<sup>b</sup> 27-3-20 Fiche G. M. et.*

*G. M. pas e. d. 9-4-20*

*En retour questionn<sup>e</sup> corps poss. aucun*

7

rest.

9-4-20

Lb R. S. 9401 le 30-1-20 à Melm: jardin  
de M<sup>re</sup> Marcel Hoogkwarlien à Hezem contient  
les restes de deux mil du 13<sup>e</sup> J. Delfse, de  
Vissoul et Stenrich de Namur. Les personnes  
interrogées n'ont pu déterminer quel est le corps de Delfse

5.1204/1905/25.10.22 au Lt de la brig Gendlar.  
marie distinct de Hoefem, Leka, dem. interrogés.  
Les dames Huyghe Urbanie et Vanthuyne Romanie,  
aux fins de leur parvenir sous les noms de con-  
corn. + et lieu de du m<sup>re</sup> - joint par cette du bourdim.  
de Vissoul.

5.1205/1905/25.10.22 au 13<sup>e</sup> L., pour question.  
p<sup>r</sup> complètes de la dernière mutation subie.

5.1206/1905/25.10.22 au G. M. 13<sup>e</sup> L. en con. cation  
la fiète p<sup>r</sup> complètes de la dernière mutation subie.

GM. 13<sup>e</sup> del, 2.11.22, Fiche en utans (L.)

GM. 13<sup>e</sup> del, 3.11.22, Fiche en utans 2. ann. E,

Gend. n<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> district d'Obende brig de Lb. 3/11/22  
carné déclaration du nom <sup>is</sup> Huyghe Urbanie et  
Vanthuyne Romanie <sup>milit</sup> à Hezem dans la cour de  
Winkel Wlois, après la guerre les croix avaient disparues.

AIDEZ-NOUS A IDENTIFIER CES COMBATTANTS DE VISSOUL - OTEPPE



Oteppe - Vissoul  
Combattants 14 - 18